

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (12) : M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Thierry BENOIST, M. Bruno BRETAUD, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, M. Marc LETANNEAUX, M. André MAULAVÉ, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absentes représentées (2) :

Mme Sylvie JAILLOUX pouvoir à Mme Véronique SANTERRE
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Renée THEVES

Etait absente excusée (1) :

Mme Delphine LESOURD

Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2018 - 037 210 019/2018 :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,62 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,12 %

Tels qu'ils figurent sur l'état n° 1259.

2. Budget Primitif 2018 - 037 210 020/2018 :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Budget Primitif 2018 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	684 866,58	684 866,58
Section Investissement	182 920,58	182 920,58
TOTAL	867 787,16	867 787,16

3. Demande d'autorisation de défrichement - 037 210 021/2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de déposer une demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles N° C 397-398-399-400-401, d'une superficie totale de 1,264 hectares, au titre des articles L.341-1 et L.341-3 du code forestier auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de défrichement et à signer les formulaires nécessaires au nom de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 13 Avril 2018
Le Secrétaire de séance,
Sabrina MEYER

Le Maire,
Didier GUILBAULT